AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Véronique Cronier, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2023-0048.

Cette session se tiendra le 17 mai à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-0048

Lot 5 588 268 du cadastre du Québec, chemin Jackson (Secteur Montfort)

Nature de la demande :

Autoriser que le lot 5 588 268 du cadastre du Québec possède une largeur de 40 mètres et une superficie de 6 919,10 mètres carrés au lieu de posséder une largeur minimale de 50 mètres et une superficie minimale de 7 500 mètres carrés, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-79 (Jackson).

Dispositions réglementaires affectées

Règlement de lotissement n° 2017-497, Chapitre II (Dispositions applicables aux projets de lotissement et aux opérations cadastrales, Section I (Dispositions relatives aux lots), Article 12 (Dimensions et superficies minimales des lots) : Toute opération cadastrale ayant pour but la création d'un lot à bâtir doit respecter les dimensions et superficies minimales prescrites à cet effet à la grille des usages et normes de la zone où doit prendre place le projet.

Règlement de zonage n° 2017-498, Annexe 2, Grille des usages et normes de la zone habitation H-79 (Jackson) : Tout terrain doit respecter une largeur minimale de 50 mètres et une superficie minimale de 7 500 mètres carrés.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 17 MAI 2023.

Donné à Wentworth-Nord, ce 2e jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

Véronique Cronier

Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 2e jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

Véronique Cronier
Greffière-trésorière adjointe